

**Avenant n° 1 au Contrat Intercommunal de Développement (CID)  
de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau du 28 septembre 2017**

**ENTRE,**

- Le Département de Seine-et-Marne représenté par son Président, agissant en exécution de la délibération de la Séance départementale du 1<sup>er</sup> février 2018,
- ci-après dénommé « **le Département** »,

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20190201-lmc100000018571-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 05/02/2019  
Réception Préfet : 05/02/2019  
Publication RAAD : 05/02/2019

**ET,**

- La Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau représentée par son Président, agissant en exécution de la délibération de l'Assemblée communautaire du 22 novembre 2018,
- ci-après dénommée « **la Communauté d'agglomération** »

La commune de Samoreau, représentée par son Maire, agissant en vertu de la délibération de l'Assemblée municipale du 13 avril 2017

La commune de Bois-le-Roi, représentée par son Maire, agissant en vertu de la délibération de l'Assemblée municipale du 14 juin 2017

La commune de Samois-sur-Seine, représentée par son Maire, agissant en vertu de la délibération de l'Assemblée municipale du 30 juin 2017

La commune d'Avon, représentée par son Maire, agissant en vertu de la délibération de l'Assemblée municipale du 27 juin 2017

La commune de Chartrettes, représentée par son Maire, agissant en vertu de la délibération de l'Assemblée municipale du 30 juin 2017

La commune de Fontainebleau, représentée par son Maire, agissant en vertu de la délibération de l'Assemblée municipale du 29 juin 2017,

La commune de Perthes-en-Gâtinais, représentée par son Maire, agissant en vertu de la délibération de l'Assemblée municipale du 28 juin 2017

La commune de Héricy, représentée par son Maire, agissant en vertu de la délibération de l'Assemblée municipale du 15 mai 2017 modifiée le 22 mai 2017

La commune de Vulaines-sur-Seine, représentée par son Maire, agissant en vertu de la délibération de l'Assemblée municipale du 15 novembre 2018.

**D'AUTRE PART**

**IL A D'ABORD ÉTÉ EXPOSÉ CE QUI SUIT**

Le CID de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau a été signé le 18 janvier 2018. Le montant total de l'enveloppe s'élève à 3 131 465 € pour les 3 années du contrat. Le programme initial des actions est annexé au contrat cadre.

Conformément à l'article 2.11 du règlement du CID, la programmation des actions peut être modifiée à tout moment, à enveloppe constante et par voie d'avenant.

La CA du Pays de Fontainebleau et la commune de Vulaines-sur-Seine, signataires du contrat souhaitent apporter des modifications au programme d'actions.

## **IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT**

### **ARTICLE 1 : OBJET**

Le présent avenant a pour objet de modifier le programme d'actions du CID de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau tel qu'il a été annexé au contrat cadre signé le 18 janvier 2018.

### **ARTICLE 2 : DISPOSITIONS MODIFIEES**

L'annexe 1 du contrat cadre de la CA du Pays de Fontainebleau, relative au programme d'actions, est modifiée et se trouve en annexe 1 du présent avenant.

### **ARTICLE 3 : DISPOSITIONS NON MODIFIEES**

Les dispositions du contrat cadre initial non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

### **ARTICLE 4 : DATE D'EFFET**

Le présent avenant prendra effet à la date de sa signature par les parties contractantes.

<b>SIGNATURES</b>
-------------------

Fait en onze exemplaires originaux

Fait à Melun, le  
Pour le Département de Seine-et-Marne,  
Le Président

Patrick SEPTIERS

Fait à Fontainebleau, le  
Pour la Commune de Fontainebleau  
Le Maire

Frédéric VALLETOUX

Fait à Samois-sur-Seine, le  
Pour la Commune de Samois-sur-Seine  
Le Maire

Didier MAUS

Fait à Chartrettes, le  
Pour la Commune de Chartrettes  
Le Maire

Michel BUREAU

Fait à Perthes-en-Gâtinais, le  
Pour la Commune de Perthes-en-Gâtinais  
Le Maire

Alain CHAMBON

Fait à Vulaines-sur-Seine, le  
Pour la Commune de Vulaines-sur-Seine  
Le Maire

Patrick CHADAILLAT

Fait à Fontainebleau, le  
Pour la CA du Pays de Fontainebleau  
Le Président

Pascal GOUHOURY

Fait à Bois-le-Roi, le  
Pour la Commune de Bois-le-Roi  
Le Maire

David DINTILHAC

Fait à Avon, le  
Pour la Commune d'Avon  
Le Maire

Marie-Charlotte NOUHAUD

Fait à Samoreau, le  
Pour la Commune de Samoreau  
Le Maire

Pascal GOUHOURY

Fait à Héricy, le  
Pour la Commune d'Héricy  
Le Maire

Sylvie BOUCHET-BELLECCOURT

**Contrat Intercommunal de Développement (CID)  
de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau  
signé le 18 janvier 2018**

**Montant total de l'enveloppe : 3 131 465 €**

**Part CA (60 %) : 1 878 876 €**

**Part Communes (40 %) : 1 252 589 €**

	Calendrier prévisionnel	Coût estimé HT	Subvention départementale
<b>Programmation CA</b>			
Réfection et couverture des terrains de tennis à Bourron-Marlotte	2017	689 619,93 €	264 000,00 €
Réhabilitation de la base nautique La Magdeleine à Samois-sur-Seine	2017	1 317 364,00 €	526 945,60 €
Réhabilitation du port de plaisance de Valvins à Avon	2017	232 302,00 €	92 920,80 €
Mise au norme et extension de l'accueil de loisirs à Cély en Bière	2017	697 565,50 €	98 000,00 €
Voirie et réseaux de la restructuration urbaine du quartier du Bréau à Fontainebleau	2017-2018	1 057 298,00 €	388 000,00 €
Aménagement de la gare routière du collège à Perthes-en-Gâtinais et sécurisation des abords	2019	650 000,00 €	260 000,00 €
<b>Reliquat de subvention non attribué</b>			<b>249 009,60 €</b>
<b>Enveloppe affectée</b>		<b>4 644 149,43 €</b>	<b>1 629 866,40 €</b>
<b>Total enveloppe accordée CA</b>			<b>1 878 876,00 €</b>
<b>Programmation commune Samoreau</b>			
Extension du pôle de coordination gérontologique "Clic Facil"	2018	912 470,38 €	88 841,00 €
<b>Enveloppe affectée</b>		<b>912 470,38 €</b>	<b>88 841,00 €</b>
<b>Total enveloppe accordée Samoreau</b>			<b>88 841,00 €</b>
<b>Programmation commune Bois-le-Roi</b>			
Construction d'une bibliothèque	2019	950 000,00 €	99 129,00 €
<b>Enveloppe affectée</b>		<b>950 000,00 €</b>	<b>99 129,00 €</b>
<b>Total enveloppe accordée Bois-le-Roi</b>			<b>99 129,00 €</b>
<b>Programmation commune Samois-sur-Seine</b>			
Construction ALSH, periscolaire et multi-accueil	2017	2 363 250,00 €	260 868,00 €
<b>Enveloppe affectée</b>		<b>2 363 250,00 €</b>	<b>260 868,00 €</b>
<b>Total enveloppe accordée Samois-sur-Seine</b>			<b>260 868,00 €</b>
<b>Programmation commune Avon</b>			
Construction d'une médiathèque / Ludothèque	2017	4 380 950,40 €	438 252,00 €
<b>Enveloppe affectée</b>		<b>4 380 950,40 €</b>	<b>438 252,00 €</b>
<b>Total enveloppe accordée Avon</b>			<b>438 252,00 €</b>
<b>Programmation commune Chartrettes</b>			
Rénovation de l'Eglise	2017	335 983,82 €	35 058,00 €
<b>Enveloppe affectée</b>		<b>335 983,82 €</b>	<b>35 058,00 €</b>
<b>Total enveloppe accordée Chartrettes</b>			<b>35 058,00 €</b>
<b>Programmation commune Fontainebleau</b>			
Rénovation intérieure de l'Eglise Saint-Louis (TC1 : nef et bas côtés + TC2 : chœur et transept)	2017	2 207 048,87 €	208 692,00 €
<b>Enveloppe affectée</b>		<b>2 207 048,87 €</b>	<b>208 692,00 €</b>
<b>Total enveloppe accordée Fontainebleau</b>			<b>208 692,00 €</b>
<b>Programmation commune Perthes-en-Gâtinais</b>			
Création d'une chaufferie biomasse avec réseau de chaleur pour 5 bât. communaux, dont la nouvelle école	2017	270 800,00 €	2 570,00 €
<b>Enveloppe affectée</b>		<b>270 800,00 €</b>	<b>2 570,00 €</b>
<b>Total enveloppe accordée Perthes-en-Gâtinais</b>			<b>2 570,00 €</b>
<b>Programmation commune Héricy</b>			
Aménagement de la place du Clos	2017	994 750,00 €	77 441,00 €
<b>Enveloppe affectée</b>		<b>994 750,00 €</b>	<b>77 441,00 €</b>
<b>Total enveloppe accordée Héricy</b>			<b>77 441,00 €</b>
<b>Programmation commune Vulaines-sur-Seine</b>			
Aménagement du restaurant scolaire	2019	60 000,00 €	41 738,00 €
Réhabilitation d'un commerce en centre bourg	2019	50 000,00 €	
<b>Enveloppe affectée</b>			<b>41 738,00 €</b>
<b>Total enveloppe accordée Vulaines-sur-Seine</b>		<b>110 000,00 €</b>	<b>41 738,00 €</b>
<b>Total général communes</b>		<b>12 525 253,47 €</b>	<b>1 252 589,00 €</b>
		<b>17 169 402,90 €</b>	<b>3 131 465,00 €</b>